Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 27/11/2024 - 58511 - 1980 B 00915 - 552 015 570 - REGULATEURS GEORGIN

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Florence GEMINIEN
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

SA REGULATEURS GEORGIN

14-16 rue Pierre Sémard
92320 Châtillon

***

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice 2023

***

Inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris – Ile de France
12 bis rue de la Brèche aux Loups – 77144 MONTEVRAIN. SIRET : 448 709 428 00024. APE : 6920Z
9 rue du Delta – 75009 PARIS. SIRET : 448 709 428 00032. APE : 6920Z
Tél. : 01 45 26 91 84. Courriel : florence@geminien.com

Florence GEMINIEN
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

SA REGULATEURS GEORGIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2023

A l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes clos au 31/12/2023 de la société REGULATEURS GEORGIN.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale du 29/06/2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société REGULATEURS GEORGIN relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables, sur la continuité de l'exploitation et sur la présentation d'ensemble des comptes ; notamment en ce qui concerne la valorisation des titres de participation, des stocks, et des créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société constate la valorisation de ses stocks selon les modalités décrites dans la note « Stocks » de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société REGULATEURS GEORGIN, sur la base des éléments disponibles, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

La note « Créances et dettes » de l'annexe aux états financiers présente les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le bien-fondé des méthodes comptables de provisionnement retenues et nous nous sommes assurés que la note précitée fournit une information appropriée.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidence et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil de surveillance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 8 octobre 2024

Le Commissaire aux Comptes



Florence GEMINIEN
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	22 200	22 200			
Concessions, brevets, droits similaires	59 541	43 868	15 673	30 790	- 15 117
Fonds commercial	626 650		626 650	626 650	
Autres immobilisations incorporelles	405 133	312 679	92 454	102 920	- 10 466
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains	758 694		758 694	758 694	
Constructions	1 325 359	902 750	422 609	469 513	- 46 904
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 207 895	1 731 934	475 960	306 518	169 442
Autres immobilisations corporelles	800 879	618 937	181 942	167 744	14 198
Immobilisations en cours	35 317		35 317	98 531	- 63 214
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	134 428	23 750	110 678	110 678	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	4 224		4 224	4 224	
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 040 348	977 475	62 873	62 873	
TOTAL (I)	**7 420 666**	**4 633 593**	**2 787 073**	**2 739 136**	**47 937**
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	3 543 355	282 154	3 261 201	2 664 417	596 784
En-cours de production de biens	57 300		57 300	38 548	18 752
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis	491 209	67 768	423 442	510 589	- 87 147
Marchandises	126 322	37 645	88 677	148 588	- 59 911
Avances et acomptes versés sur commandes	960		960	2 789	- 1 829
Clients et comptes rattachés	2 637 379	121 608	2 515 771	3 081 769	- 565 998
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	6 826		6 826	7 378	- 552
. Organismes sociaux				8 370	- 8 370
. Etat, impôts sur les bénéfices				11 150	- 11 150
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	61 826		61 826	38 965	22 861
. Autres	117 387		117 387	50 470	66 917
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	1 358 786		1 358 786	1 458 770	- 99 984
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	77 691		77 691	59 003	18 688
TOTAL (II)	**8 479 040**	**509 174**	**7 969 866**	**8 080 806**	**- 110 940**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)	1 110		1 110	613	497
TOTAL ACTIF (0 à V)	**15 900 817**	**5 142 767**	**10 758 050**	**10 820 555**	**- 62 505**

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 850 540)	850 540	850 540	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	199 006	199 006	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	85 054	85 054	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	1 866 154	1 866 154	
Report à nouveau	3 326 589	3 225 467	101 122
Résultat de l'exercice	315 241	301 122	14 119
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	66 823	87 779	- 20 956
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	**6 709 408**	**6 615 122**	**94 286**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	75 595	42 946	32 649
Provisions pour charges	110 527		110 527
TOTAL (III)	**186 122**	**42 946**	**143 176**
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	1 048 890	1 374 487	- 325 597
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	2 655	2 560	95
. Associés	112 307	115 289	- 2 982
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	382 779	87 046	295 733
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 183 489	1 318 423	- 134 934
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	466 251	636 073	- 169 822
. Organismes sociaux	483 335	512 541	- 29 206
. Etat, impôts sur les bénéfices	573		573
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	67 811	34 756	33 055
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	63 918	49 115	14 803
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	50 514	31 869	18 645
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**3 862 520**	**4 162 160**	**- 299 640**
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)		327	- 327
TOTAL PASSIF (I à V)	**10 758 050**	**10 820 555**	**- 62 505**

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice precedent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	596 912	879 067	1 475 978	1 439 508	36 470	2,53
Production vendue biens	6 127 176	4 164 712	10 291 888	10 716 872	- 424 984	-3,97
Production vendue services	747 944	97 335	845 278	255 354	589 924	231,02
Chiffres d'affaires Nets	**7 472 031**	**5 141 113**	**12 613 145**	**12 411 734**	**201 411**	**1,62**
Production stockée			-91 620	99 597	- 191 217	-191,99
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			26 167	28 911	- 2 744	-9,49
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			58 209	14 805	43 404	293,17
Autres produits			1 338	3 610	- 2 272	-62,94
Total des produits d'exploitation (I)			**12 607 239**	**12 558 658**	**48 581**	**0,39**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			895 057	959 393	- 64 336	-6,71
Variation de stock (marchandises)			67 456	9 725	57 731	593,63
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 495 741	2 227 275	268 466	12,05
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			-596 607	-253 318	- 343 289	135,52
Autres achats et charges externes			2 759 265	2 658 895	100 370	3,77
Impôts, taxes et versements assimilés			359 550	333 955	25 595	7,66
Salaires et traitements			3 838 138	3 806 723	31 415	0,83
Charges sociales			1 688 598	1 644 042	44 556	2,71
Dotations aux amortissements sur immobilisations			285 854	246 791	39 063	15,83
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			114 487	98 123	16 364	16,68
Dotations aux provisions pour risques et charges			110 527		110 527	N/S
Autres charges			44 503	20 079	24 424	121,64
Total des charges d'exploitation (II)			**12 062 568**	**11 751 682**	**310 886**	**2,65**
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			**544 670**	**806 976**	**- 262 306**	**-32,50**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations			111		111	N/S
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			182	99	83	83,84
Reprises sur provisions et transferts de charges			613	320	293	91,56
Différences positives de change				13 375	- 13 375	-100
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			**906**	**13 793**	**- 12 887**	**-93,43**
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 110	415 353	- 414 243	-99,73
Intérêts et charges assimilées			48 566	43 433	5 133	11,82
Différences négatives de change				1 216	- 1 216	-100
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			**49 677**	**460 001**	**- 410 324**	**-89,20**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**-48 771**	**-446 208**	**397 437**	**89,07**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			**495 899**	**360 768**	**135 131**	**37,46**

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 631		1 631	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital		3	- 3	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges	63 384	111 093	- 47 709	-42,95
Total des produits exceptionnels (VII)	**65 016**	**111 096**	**- 46 080**	**-41,48**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	38 698	1	38 697	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 859	30 030	- 26 171	-87,15
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	77 271	42 467	34 804	81,96
Total des charges exceptionnelles (VIII)	**119 828**	**72 498**	**47 330**	**65,28**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-54 812**	**38 598**	**- 93 410**	**-242,01**
Participation des salariés (IX)	11 376	9 726	1 650	16,96
Impôts sur les bénéfices (X)	114 470	88 518	25 952	29,32
Total des Produits (I+III+V+VII)	**12 573 160**	**12 583 647**	**- 10 387**	**-0,08**
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	**12 357 919**	**12 382 425**	**- 24 506**	**-0,20**
RESULTAT NET	**315 241**	**301 122**	**14 119**	**4,69**
Dont Crédit-bail mobilier	8 133	26 236	- 18 103	-69,00
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes Légales

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 10 758 050,04 euros
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 315 241,13 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :
- Fonds commercial
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Variation des capitaux propres
- Ventilation du chiffre d'affaires net

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Crédit-bail mobilier
- Engagements financiers
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Règles et méthodes comptables

Les comptes au 31 décembre 2023 sont établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce (Articles L.123-12 à L.123-28), du règlement ANC n°2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise applique la méthode de la décomposition des immobilisations quand celles-ci peuvent en faire l'objet.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	**de 01 à 03 ans**
Brevets	**07 ans**
Agencements, aménagements des terrains	**de 06 à 10 ans**
Constructions	**de 10 à 20 ans**
Agencement des constructions	**12 ans**
Matériel et outillage industriels	**05 ans**
Agencements, aménagements, installations	**de 06 à 10 ans**
Matériel de transport	**04 ans**
Matériel de bureau et informatique	**de 03 à 10 ans**
Mobilier	**de 05 à 10 ans**

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET COMPTES COURANTS DES FILIALES

La valeur brute des titres des filiales correspond à leur coût d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise.

Une provision pour dépréciation des titres et des comptes courants peut être constituée lorsque leur valeur d'inventaire, déterminée à la clôture de chaque exercice, devient inférieure à leur valeur comptable.

En ce qui concerne plus particulièrement la valeur d'inventaire de la filiale CIAG Instruments, au vu (i) des résultats des dernières années (ii) des perspectives futures très incertaines et (iii) de l'ancienneté de la créance présente sur cette entité, le management a décidé de provisionner la totalité des titres et de la créance au 31 décembre 2023.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "CMD-Coût Moyen Pondéré".
La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.
Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.
Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Selon le règlement ANC n°2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, les gains et pertes de change de nature commerciale sont reclassés en résultat d'exploitation

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressource au profit de tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	22 200		
Autres immobilisations incorporelles	1 056 928		34 396
Terrains	758 694		
Constructions sur sol propre	470 326		
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions	852 993		8 710
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 945 322		213 368
Autres installations, agencements, aménagements	270 425		15 355
Matériel de transport	34 903		222
Matériel de bureau, informatique, mobilier	409 046		71 512
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	98 531		8 282
Avances et acomptes			
TOTAL	**4 840 240**		**317 449**
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	134 428		
Autres titres immobilisés	4 224		
Prêts et autres immobilisations financières	1 040 348		
TOTAL	**1 178 999**		
TOTAL GENERAL	**7 098 367**		**351 845**

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement			22 200	
Autres immobilisations incorporelles			1 091 324	
Terrains			758 694	
Constructions sur sol propre			470 326	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions		6 670	855 033	
Installations techniques, matériel et outillages industriels	-56 132	6 928	2 207 895	
Autres installations, agencements, aménagements		584	285 196	
Matériel de transport			35 125	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			480 558	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	56 132	15 363	35 317	
Avances et acomptes				
TOTAL	**0**	**29 545**	**5 128 143**	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			134 428	
Autres titres immobilisés			4 224	
Prêts et autres immobilisations financières			1 040 348	
TOTAL			**1 178 999**	
TOTAL GENERAL	**0**	**29 545**	**7 420 666**	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	22 200			22 200
Autres immobilisations incorporelles	296 567	59 980		356 547
Terrains				
Constructions sur sol propre	183 497	22 500		205 997
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions	670 308	33 114	6 670	696 753
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 638 804	97 369	4 238	1 731 934
Installations générales, agencements divers	188 463	19 746	584	207 624
Matériel de transport	12 295	10 711		23 007
Matériel de bureau, informatique, mobilier	345 872	42 434		388 306
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	**3 039 239**	**225 874**	**11 492**	**3 253 621**
TOTAL GENERAL	**3 358 007**	**285 853**	**11 492**	**3 632 368**

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	59 980				
Terrains					
Constructions sur sol propre	22 500				
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions	33 114				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	97 369			4	20 693
Installations générales, agencements divers	19 746				
Matériel de transport	10 711				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	42 434			92	359
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	**225 874**			**96**	**21 051**
TOTAL GENERAL	**285 853**			**96**	**21 051**

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	87 779	96	21 051	66 823
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées	**87 779**	**96**	**21 051**	**66 823**
Pour litiges	42 333	74 485	42 333	74 485
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change	613	1 110	613	1 110
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions		110 527		110 527
TOTAL Provisions	**42 946**	**186 122**	**42 946**	**186 122**
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	23 750			23 750
Sur autres immobilisations financières	977 475			977 475
Sur stocks et en-cours	418 513		30 947	387 566
Sur comptes clients	34 384	114 487	27 263	121 608
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	**1 454 121**	**114 487**	**58 209**	**1 510 399**
TOTAL GENERAL	**1 584 846**	**300 704**	**122 207**	**1 763 344**
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		225 013	58 209	
- financières		1 110	613	
- exceptionnelles		74 581	63 384	

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 040 348		1 040 348
Clients douteux ou litigieux	123 094	123 094	
Autres créances clients	2 514 284	2 514 284	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	6 826	6 826	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	61 826	61 826	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	114	114	
- Divers			
Groupe et associés	38 429	38 429	
Débiteurs divers	78 844	78 844	
Charges constatées d'avance	77 691	77 691	
TOTAL GENERAL	**3 941 456**	**2 901 108**	**1 040 348**
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	1 048 890	306 516	618 498	123 875
Emprunts et dettes financières divers	2 655	2 655		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 183 489	1 183 489		
Personnel et comptes rattachés	466 251	466 251		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	483 335	483 335		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	573	573		
- T.V.A	67 811	67 811		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	63 918	63 918		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	112 307	112 307		
Autres dettes	50 514	50 514		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	**3 479 741**	**2 737 368**	**618 498**	**123 875**
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	325 597			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Fonds commercial

DESIGNATION	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
FONDS DE COMMERCE	626 650 €			626 650 €

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir : 67 201 €)	67 201
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	**67 201**

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	190 126
Dettes fiscales et sociales	633 351
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir : 25 729 €)	29 729
TOTAL	**853 205**

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	77 691	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	**77 691**	

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	36 980	23,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	36 980	23,00

Variation des capitaux propres

	Solde à l'ouverture	Affectation des résultats	Augmentations	Distribution de dividendes	Solde à la clôture
Capital	850 540				850 540
Primes de fusion	199 006				199 006
Réserve légale	85 054				85 054
Autres réserves	1 866 154				1 866 154
Report à nouveau	3 225 467	301 122		-200 000	3 326 589
Résultat de l'exercice	301 122	-301 122	315 241		315 241
Total Capitaux propres	**6 527 343**		**315 241**	-200 000	**6 642 585**

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	1 475 978
Ventes de produits finis	10 291 888
Prestations de services	845 278
TOTAL	**12 613 145**

Répartition par marché géographique	Montant
France	7 472 031
Etranger	5 141 113
TOTAL	**12 613 145**

Crédit-bail mobilier

	Véhicules Renault
Valeur d'origine	41 096
Amortissements :	
- Cumuls exercices antérieurs	24 269
- Dotations de l'exercice	7 436
TOTAL	**31 705**
Redevances payées :	
- Cumuls exercices antérieurs	25 604
- Exercice	8 412
TOTAL	**34 016**
Redevances restant à payer :	
- à un an au plus	4 512
- à plus d'un an et cinq au plus	7 519
- à plus de cinq ans	
TOTAL	**12 031**
Valeur résiduelle :	
- à moins d'un an	
- à un an au plus	
- à plus d'un an et cinq au plus	1 819
- à plus de cinq ans	
TOTAL	**1 819**
Montant pris en charge dans l'exercice	8 133

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Autres engagements donnés : Garantie du pret de 750 000 euros sur IMMEUBLE COMMERCIAL 19 RUE LOUVEAU 92320 CHATILLON	561 423
TOTAL	**561 423**

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes - Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	11 835
TOTAL	**11 835**

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	34	
Agents de maîtrise et techniciens	16	
Employés	11	
Ouvriers	26	
Apprentis	4	
TOTAL	**91**	

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

La provision en matière d'indemnités liées aux départs en retraite, des membres du personnel actif, est estimée à 514 039 € et n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation au 31/12/2023.

Cette provision a été évaluée en retenant les hypothèses suivantes selon la méthode des unités de crédits projetés :

- ✓ Tables de mortalité : INSEE 2016-2018
- ✓ Turn-Over : Faible
- ✓ Option de départ choisie : Départ volontaire lorsque les salariés pourront bénéficier de la retraite à taux plein
- ✓ Taux de charges patronales : 45% : agent de maitrise, employé, ouvrier / 50% : cadresup, cadre
- ✓ Taux d'actualisation financière : 3,35%
- ✓ Taux d'évolution des salaires : 2%

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Florence GEMINIEN
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

SA REGULATEURS GEORGIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31/12/2023

Aux actionnaires,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre Société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisée ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il m'appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article 225-86 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R. 225-58 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L 225-86 du code de commerce, j'ai été informée que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Objet : Convention de prestation de services avec la société AQUILA HOLDING
La convention signée le 30 mars 2015 à effet du 1er avril 2015.
Cette convention n'a pas donné lieu a facturation au titre de 2023.

Membre du directoire concerné : Monsieur Marc Aurèle ANDRIEUX, président du directoire.

Objet : La filiale allemande, CIAG INSTRUMENTS, bénéficie de délais de règlement supérieurs aux délais légaux.
Cette convention est tacite, elle n'a fait l'objet d'aucun accord écrit.

Membre du directoire concerné : Monsieur Marc Aurèle ANDRIEUX, président du directoire.

Paris, 8 octobre 2024

Le Commissaire aux Comptes



Florence GEMINIEN
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

REGULATEURS GEORGIN
Société Anonyme
à Directoire et Conseil de surveillance
Au capital de 850 540 euros
Siège Social : 14/16, rue Pierre Sémard
92320 CHATILLON

R.C.S. NANTERRE 552 015 570

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 25 OCTOBRE 2024

Chers Associés,

Le Directoire de notre Société vous a convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-68 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que le Directoire a communiqué au Conseil de Surveillance les comptes annuels et le rapport de gestion dans les trois mois de la clôture de l'exercice.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels ainsi que le rapport de gestion du Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a faites le Directoire dans son rapport recevra votre agrément, et que vous voudrez bien suivre les recommandations du Directoire au regard de l'adoption ou du rejet des différentes résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil de Surveillance



REGULATEURS GEORGIN

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 850 540 euros
Siège social : 14-16 Rue Pierre Semard
92320 CHATILLON
552 015 570 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 OCTOBRE 2024

Exercice social clos le 31 décembre 2023

[…/…]

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire, et décide d'affecter le bénéfice de 315 241,00 euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice de	**315 241,00 euros**
Au titre de dividendes aux actionnaires (0 euros par action)	0,00 euros
Le solde versé sur le report à nouveau	315 241,00 euros

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	DIVIDENDE TOTAL	DIVIDENDE PAR ACTION
31.12.2022	200 000,00 €	5,40 €
31.12.2021	200 000,00 €	5,40 €
31.12.2020	200 000,00 €	5,40 €

Cette résolution est votée de la façon suivante :

Voix ayant voté POUR : 100%
Voix ayant voté CONTRE : ----------
ABSTENTIONS : ----------

Certifié conforme
Marc-Aurèle Andrieux
Président du Directoire

[…/…]

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes de Madame Florence GEMINIEN vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2030 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Cette résolution est votée de la façon suivante :

Voix ayant voté POUR : 100%
Voix ayant voté CONTRE : ----------
ABSTENTIONS : ----------

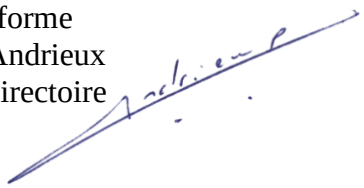
SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant de Madame Sophie PAVARD vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2030 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Cette résolution est votée de la façon suivante :

Voix ayant voté POUR : 100%
Voix ayant voté CONTRE : ----------
ABSTENTIONS : ----------

Certifié conforme
Marc-Aurèle Andrieux
Président du Directoire



[…/…]

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, et après avoir pris connaissance du projet de transformation et du projet de statuts de la Société par Actions Simplifiées,

Décide :

Approbation de la Transformation
De transformer la société Régulateurs Georgin, actuellement constituée sous la forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, en Société par Actions Simplifiées (SAS).

Adoption des Nouveaux Statuts
D'adopter les statuts de la Société par Actions Simplifiées (SAS) tels qu'ils ont été présentés à l'Assemblée et annexés au présent procès-verbal, prenant effet à compter de ce jour. Lesdits statuts seront signés par le Président de l'Assemblée et déposés conformément aux dispositions légales en vigueur.

Désignation des Nouveaux Organes de Direction
De nommer Marc-Aurèle ANDRIEUX en tant que Président de la Société par Actions Simplifiées.
De conférer au Président tous les pouvoirs nécessaires pour accomplir les formalités de publicité et de dépôt relatives à la présente transformation.

Maintien des Droits des Actionnaires
De constater que cette transformation n'entraîne pas la création d'une nouvelle personne morale, la société conservant son identité et son patrimoine, et que les droits des actionnaires restent inchangés et adaptés conformément aux nouveaux statuts.

Cette résolution est votée de la façon suivante :

Voix ayant voté POUR : 100%
Voix ayant voté CONTRE : ----------
ABSTENTIONS : ----------

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est votée de la façon suivante :

Voix ayant voté POUR : 100%
Voix ayant voté CONTRE : ----------
ABSTENTIONS : ----------

Certifié conforme
Marc-Aurèle Andrieux
Président du Directoire